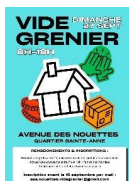


A déposer au 8 ou au 10, avenue des Nouettes ou à envoyer à
asa.nouettes.videgrenier@gmail.com avant le 14 septembre 2026
MERCI !



Fiche d'inscription

VIDE GRENIER NOUETTES
Dimanche 27 septembre 2026

Numéro d'inscription* :

**Gratuit sur inscription*

Nom : Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Code Postal : Ville :

.....

Téléphone : E- mail :

.....

Emplacement souhaité (facultatif) :

☐ Devant mon domicile ☐ Devant le n° (avec l'accord de l'habitant-e)

Nombre de mètres souhaités : ☐ 3 m ☐ 6 m ☐ 9 m ☐

Pièce d'identité : Conformément à la réglementation applicable aux vide-greniers, merci de joindre une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire). Ces informations sont nécessaires à l'établissement du registre obligatoire des exposant-es.

Pièce :

Carte d'identité ☐

Passeport ☐

Permis de conduire ☐

Pour la pièce produite, indiquez :

N° :

.....

.....

Délivrée le :

.....

.....

Par :

.....

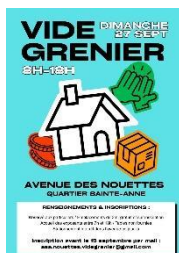
.....

Le.la signataire...

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-grenier organisé par l'ASA (Association syndicale autorisée de l'avenue des Nouettes), le dimanche 27 septembre 2027 et :
- déclare accepter sans réserve ce règlement
- et déclare sur l'honneur :
- ne pas être commerçant(e)

Fait à Nantes, le

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

Votre participation au vide grenier implique votre acceptation et votre respect des règles suivantes

A CONSERVER

Personnes concernées :

Le vide-grenier est réservé aux résident·es de l'avenue des Nouettes ainsi qu'aux habitant·es du quartier Sainte-Anne/Chantenay, dans la limite des emplacements disponibles et sur inscription préalable.

Seuls des objets personnels et d'occasion peuvent être proposés à la vente. Les professionnel·les ne sont pas autorisé·es à exposer.

La vente d'animaux, d'armes en état de fonctionnement et de produits alimentaires est interdite. Les exposant·es qui souhaitent proposer des gâteaux ou des boissons le font sous leur entière responsabilité.

Inscriptions :

Il n'y aura pas d'inscription sur place le 27 septembre !

Le bulletin d'inscription, accompagné d'une copie de la pièce d'identité, est à transmettre **avant le 14 septembre 2026** :

-  soit au format papier, dans la boîte aux lettres du **8** ou du **10 avenue des Nouettes** ;
-  soit au format numérique à l'adresse : asa.nouettes.videgrenier@gmail.com.

L'inscription donne droit à un emplacement gratuit, attribué par l'ASA des Nouettes. En cas de pluie, **chaque exposant.e est responsable de la protection de son stand** (aucun barnum n'est fourni).

Les habitant.e.s de l'avenue peuvent accueillir jusqu'à **3 stands** (amis, famille...). **Chaque exposant.e doit obligatoirement s'inscrire** et fournir les informations d'identité requises pour le registre préfectoral. Les stands invités doivent rester devant votre propriété et ne pas empiéter chez les voisins.

Une voie de circulation doit rester libre sur toute la longueur de l'avenue pour permettre le passage des secours.



Horaires

- Installation des exposant·es à partir de **7 h**
- Ouverture au public à **8 h**
- Fermeture du vide-grenier à **18 h**



Propreté

Chaque exposant·e est responsable de ses déchets et de ses emballages. Merci de laisser votre emplacement propre en fin de journée.



Circulation

L'avenue sera fermée à la circulation pendant toute la durée du vide-grenier. Les véhicules des riverain·es devront être stationnés dans les garages ou dans les rues avoisinantes avant le début de la manifestation.

L'ASA des Nouettes